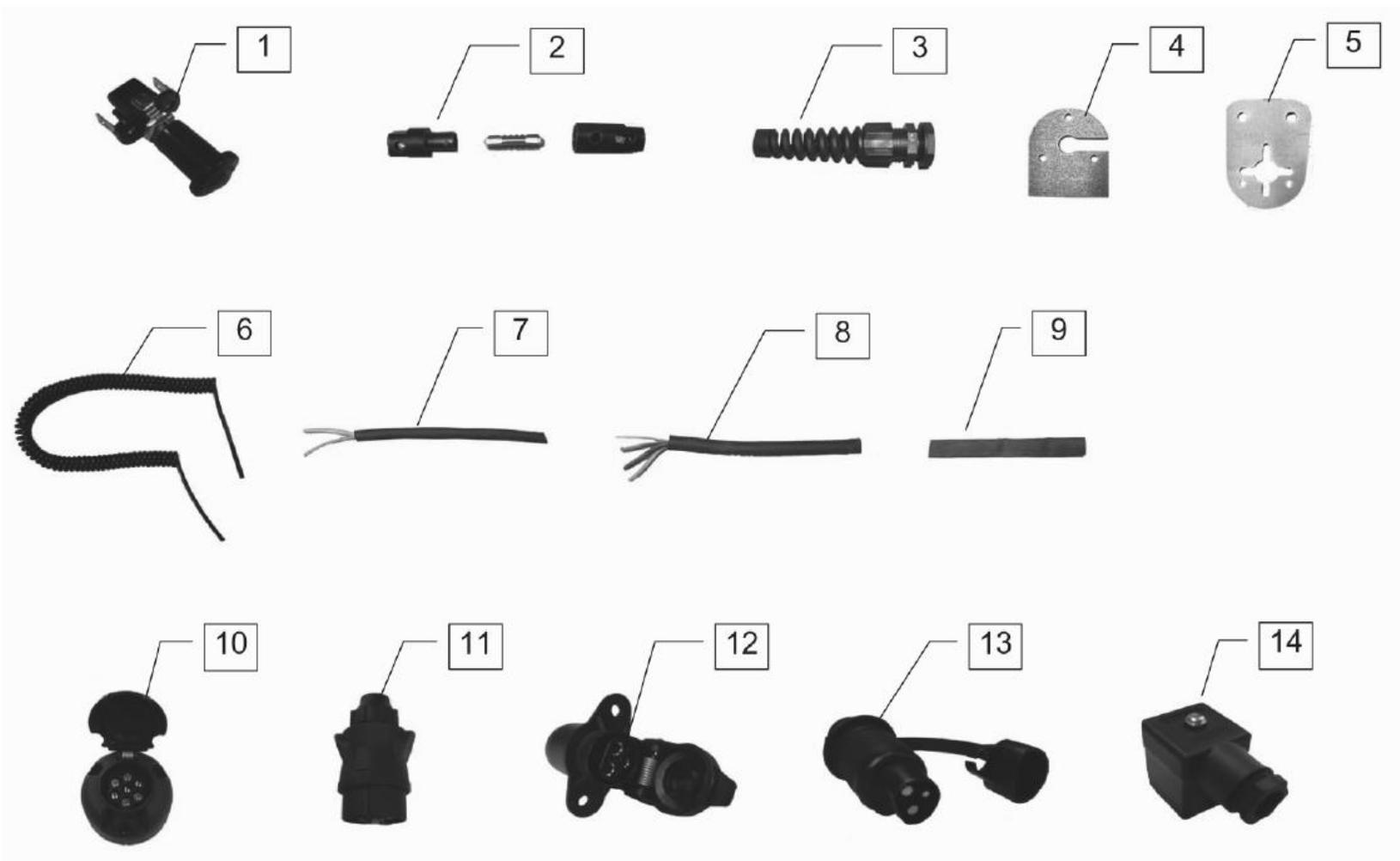




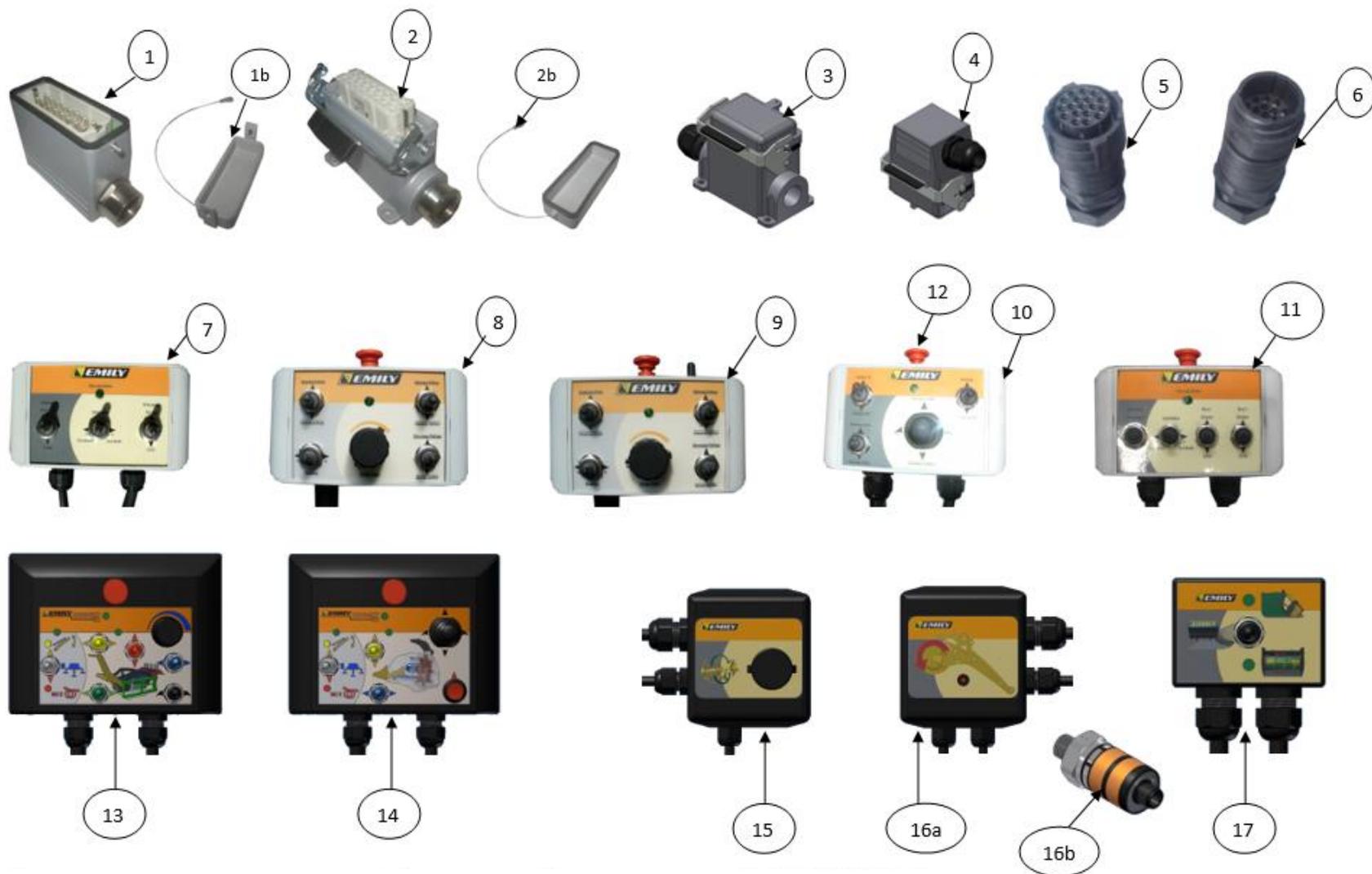
Les composants électriques  
(feuille 1)



### Les composants électriques (feuille 1)

N°	REFERENCE	DESIGNATION	QTE
1	EACCEINT	Interrupteur à tiroir	
2	EACCEPF	Porte fusible (fusible inclus)	
3	EACCEPRESET	Presse étoupe "torsadé"	
4	90LA21	Plaque support de prise électrique 7 broches	
5	98PR057X	Plaque support de prise électrique 3 broches	
6a	ECABLTOR4	Cordon électrique extensible 4 conducteurs	
6b	ECABLTOR7	Cordon électrique extensible 7 conducteurs	
7	ECABL2X1,5	Câble électriques 2 conducteurs 1,5mm <sup>2</sup>	
8	ECABL4X1,5	Câble électriques 4 conducteurs 1,5mm <sup>2</sup>	
9	EACCEGTD9,6	Gaine thermo rétractable	
10	EACCEP7PFEM	Prise électrique 7 broches femelle	
11	EACCEP7PMALE	Prise électrique 7 broches mâle	
12	EACCEP3PFEM	Prise électrique 3 broches femelle	
13	EACCEP3PMALE	Prise électrique 3 broches Mâles	
14	EACCEPRISEELECTRO	Prise électrique pour électrovanne	

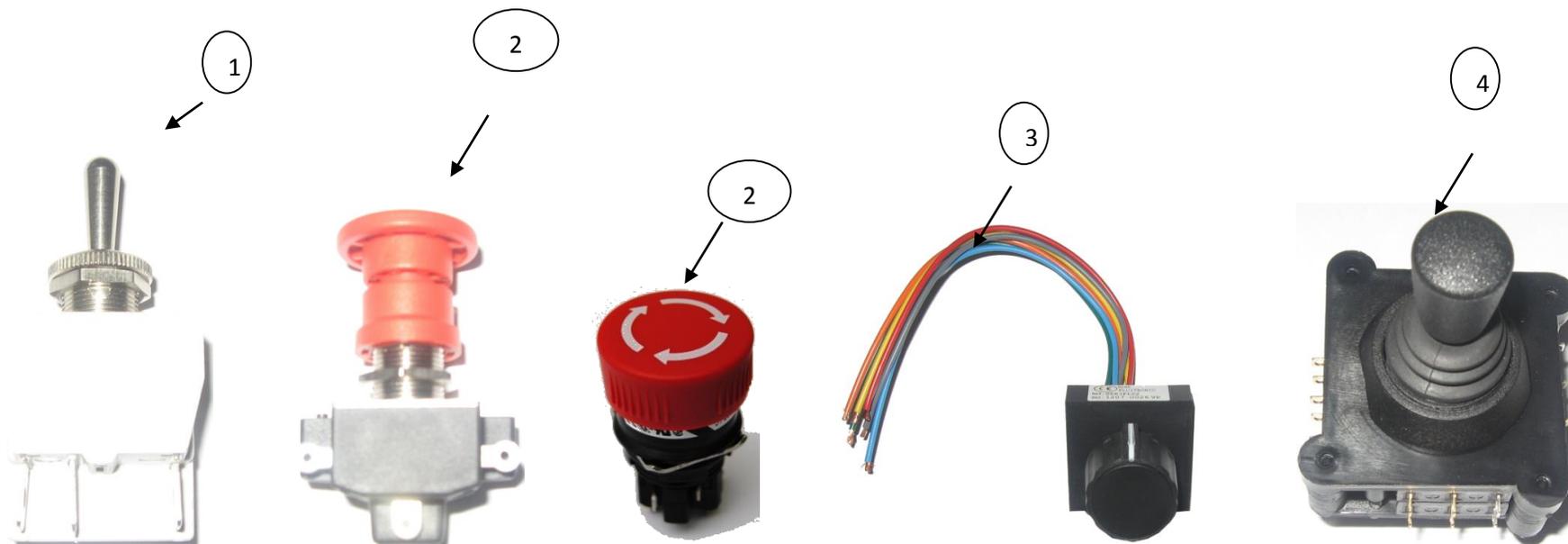
Les composants électriques  
(feuille 2)



## Les composants électriques (feuille 2)

N°	REFERENCE	DESIGNATION	QTE
1	EACCEPRISEM16EPIC	Prise électrique male EPIC 16 connecteurs	
1b	EACCECOUEPICCAP	Cache prise 16 plots (côté outil)	
2	EACCEPRISEF16EPIC	Prise électrique femelle EPIC 16 connecteurs	
2b	EACCECOUEPICEMB	Cache prise 16 plots (côté télesco)	
3	EACCEPRISEF7EPIC	Prise électrique 7 plots femelle	
4	EACCEPRISEM7EPIC	Prise électrique 7 plots mâle	
5	EACCEP18PMALE	Prise 18 plots mâle faisceau pailleuse (côté télesco)	
6	EACCEP18PFEM	Prise 18 plots femelle faisceau pailleuse (côté outil)	
7	EACCETCDE3BP	Boitier GAV 3 fonctions	
8	EACCEBOIT4BP-DP	Boitier pailleuse DELTA 4 fonctions	
9	EACCEBOIT5BP-DP	Boitier pailleuse DELTA 5 fonctions	
10	EACCETCDE4BP-GPA-01	Boitier godet pailleur	
11	EACCETCDE4BP	Boitier GAV 4 fonctions	
12	EACCEINT-AU	INTERRUPTEUR ARRET URGENCE BOITIER DE CDE	
13	EACCEBOIT6BP-DP	Boitier de commande dérouleuse	
14	EACCEBOIT5BP-GPA	Boitier de commande GPA	
15	EACCEFAISINVMEL-01	Boitier de commande inversion de sens mélangeur	
16a	EACCEFAISINV-01	Boitier de commande inversion de sens rotor	
16b		Capteur de pression inversion de sens rotor	
17	EACCETCDE1BP	Boitier de sélection des fonctions	

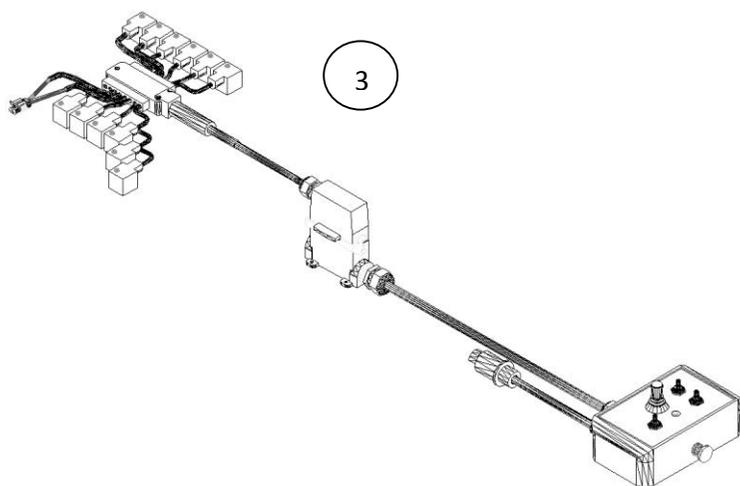
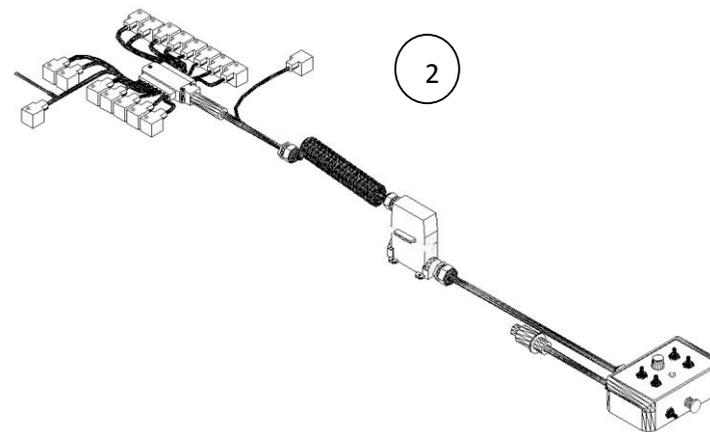
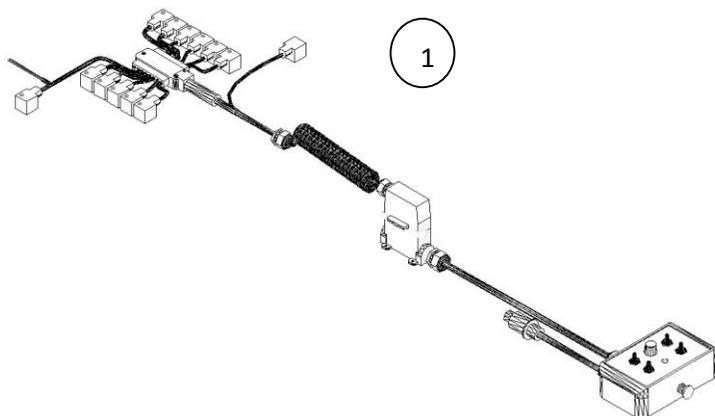
Interrupteurs boitier de  
commande



### *Interrupteurs boîtier de commande*

N°	REFERENCE	DESIGNATION	QTE
1a	EACCEINT10	Interrupteur On/Off	1
1b	EACCEINT7	Interrupteur Mom/Off/Mom	1
1c	EACCEINT9	Interrupteur On/Off/On	1
1d	EACCEINT8	Interrupteur On/Off/Mom	1
2a		Arrêt d'urgence (ancien modèle)	1
2b	EACCEINT-AU	Arrêt d'urgence (nouveau modèle)	1
3	EACCEPOTENPAI	Potentiomètre PAIDP	1
4	EACCEJOYSTICKPAI	Joystick PAIGPA	1

Les composants électriques  
(feuille 3)



*Les composants électriques (feuille 3)*

<i>N°</i>	<i>REFERENCE</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>QTE</i>
1		Faisceau dérouleuse pailleuse 5 fonctions	
2		Faisceau dérouleuse pailleuse 6 fonctions	
3		Faisceau godet pailleur	



Date de commande:

Délai souhaité :

N° compte client:

Réf commande:

Interlocuteur:

Référence client:

**Adresse de Facturation:**

**Adresse de Livraison:**

**Mode de transport:**      Messagerie      Express      Groupage

**AFIN DE REDUIRE AU MAXIMUM LE DELAI DE LIVRAISON MERCI D'INDIQUER LES REFERENCES DES ARTICLES COMMANDES**

Référence	Désignation	Qté	Prix tarif	Montant HT	Disponibilité
					Colonne Réserve à EMILY
<b>Observations:</b>				<b>Sous-Total:</b>	
				<b>Remise en %: .....</b>	
				<b>Montant Net HT:</b>	
				<b>PORT:</b>	
				<b>TOTAL HT:</b>	



La passation d'une commande à EMILY entraîne l'acceptation par le client des conditions générales de ventes ci-dessous.

### **1 - Clause générale – Prix :**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Nos tarifs s'entendent en Euros, hors taxes et emballage et port en sus. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande, conformément aux barèmes généraux ou aux devis établis. Les caractéristiques et informations diffusées dans nos tarifs et documents commerciaux ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

### **2 - Commande :**

Toute commande verbale doit être confirmée par écrit. Le plan de fixation de l'outil doit être joint à la commande valide et signé par le client après vérification ainsi que le plan de l'outil dans le cas d'une commande hors standard. Dans le cas d'une première commande, celle-ci ne sera traitée qu'après ouverture d'un compte client et acceptation par le client des conditions de règlement de EMILY.

### **3 - Confidentialité :**

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par EMILY demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc en aucun cas être communiqués à des tiers sous aucun motif que ce soit par l'acheteur.

### **4 - Délai, livraison, transport :**

Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de fractionner les commandes suivant les fabrications respectives de notre usine. Nous nous réservons le droit de choisir le transporteur et le mode d'affrètement. Dans le cas où le client impose un transporteur de son choix, les frais de transport seront automatiquement à sa charge ainsi que la garantie sur le transport. Les réclamations sur les conditions de réalisation du transport et sur la réception ne seront acceptées que sur réclamation écrite émise sur le bordereau du transporteur à la livraison.

### **5 - Réserve de propriété :**

Loi n° 80 335 du 12 mai 1980. EMILY conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Les chèques, billets à ordre, lettres de change et cessions de créances ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens par EMILY quelque soit le lieu où ils se trouvent. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client souscrit à compter de la livraison une assurance couvrant les risques que peuvent courir ou occasionner les produits. Le client informera EMILY de toute intervention ou prétention d'un tiers susceptible de porter atteinte à ses droits sur les produits afin que ce dernier puisse s'y opposer et prendre toute mesure conservatoire à la préservation de ses droits. L'acheteur s'engage à porter à la connaissance de ces clients cette clause de réserve de propriété.

### **Conditions de paiement – Pénalités :**

Pour la première commande, le solde doit être réglé avant départ. Lors de la remise de chèque ou d'effet, le règlement n'est réputé réalisé qu'au moment de son encaissement définitif : il est interdit à l'acheteur de donner en garantie. Toute contestation éventuelle relative à la facturation devra être formulée dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. La propriété des marchandises est conservée par EMILY jusqu'au paiement intégral et définitif de leur prix. Tout retard de paiement pourra, à défaut de régularisation sous les 8 jours d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, entraîner l'application d'une pénalité de retard au taux de refinancement de la BCE majorée de 10 points. De même tout retard de paiement rendra exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

### **6 - Garantie :**

La prise en compte de toute garantie ne peut être considérée qu'avec un accord préalable écrit de notre part. EMILY est tenue de livrer un produit exempt de tout défaut de nature à le rendre impropre à l'usage auquel on le destine. A cette fin, le client s'engage à lui transmettre tout document et information nécessaire. Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou

de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 6 mois à compter de la livraison pour une utilisation du bien conforme à la commande et à nos préconisations. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses, en ce qui concerne les défauts matériels ou de la fabrication. En aucun cas la présente garantie ne saurait être prolongée de la période de réparation ou de non-utilisation de l'équipement. Elle ne couvre pas les frais de transport, de transfert, de main-d'oeuvre ou autre coûts engagés lors des réparations effectuées sous garantie. EMILY ne saurait être tenu responsable des dommages suite au temps d'immobilisation de la machine, même s'ils sont liés à une réparation sous garantie, ou pour tout autre dommage, y compris sans limitation, les dommages indirects, accessoires, spéciaux, excessifs ou économiques, (y compris, mais sans limitation, toute interruption d'activité ou perte de profits présents ou futurs) résultant d'un défaut ou d'une défaillance de l'équipement. Au cas où le client ait eu connaissance d'un défaut ou d'un risque de défaut de sa fourniture, quelle qu'en soit la nature, il s'engage à informer au plus tôt EMILY, afin de prévenir toute difficulté. La garantie ne sera pas valable dans les situations suivantes :

- Dommages résultant d'une négligence, par exemple, un mauvais fonctionnement ou un manque de maintenance et d'entretien.
- Dommages dus à une mauvaise utilisation, à un manque de soin ou à des accidents, par exemple, utilisation, transport ou stockage incorrects, environnement d'utilisation ou physique inapproprié, suppression ou altération des étiquettes d'identification apposées sur les produits ou les pièces, ou panne causée par un produit dont le fournisseur n'est pas responsable, un incendie, une négligence et tout autre cause non imputable directement au fournisseur.
- Dommages dus à l'usure normale des produits ou des pièces.
- Remplacements, réparations, altérations, ou modifications défectueuses effectuées sans l'autorisation express du fournisseur.
- Utilisation des pièces ou de composants que le fournisseur n'a pas approuvés.
- Dommage pendant l'assemblage, l'installation et la réparation que le fournisseur n'a pas effectués.
- Dommages parce que les instructions de EMILY n'ont pas été suivies.
- Dommages parce que les consignes d'utilisation de EMILY n'ont pas été respectées.
- Absence de paiement conformément aux modalités conclues avec le fournisseur.

Pour toute demande de garantie sur pièce, nous fournissons le numéro de série de l'équipement. Les éventuels retours de matériels seront assurés par le concessionnaire et à sa charge (aucun retour en port du ne sera accepté). Les dispositions de la présente charte s'appliquent indifféremment aux clients, qu'ils soient français ou étrangers, à charge pour ces derniers de s'informer sur l'étendue des obligations légales françaises et plus généralement communautaires, incombant à EMILY.

### **7 - Clause résolutoire de plein droit :**

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages d'intérêt qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

### **8 - Règlement des litiges – Responsabilité :**

A défaut de stipulation contraire, nos prix s'entendent toujours pour articles de fabrication courante, en métal de qualité courante et sans réception. Les charges nominales sont données à titre indicatif. Les pièces fournies sont utilisées sous la propre responsabilité de l'utilisateur. En cas de rupture d'une pièce, notre responsabilité est strictement limitée au remplacement de la pièce, si elle est reconnue défectueuse et ne couvre en aucun cas les dommages causés par cette rupture. En cas de litige entre les parties, le Tribunal de Commerce de Brest est le seul compétent en la matière, malgré toute clause contraire pouvant figurer sur les bons de commandes de nos clients. La loi applicable aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions générales d'achats qui leur seraient contraires, la loi applicable est la loi française.